Informations de base

2019/0207(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure caduque ou retirée
Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Ukraine: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole Voir aussi 2012/0274(NLE) **Subject** 3.30.03.06 Communications par satellite 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques **Zone géographique** Ukraine	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BRETON Thierry

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/10/2019	Document préparatoire	COM(2019)0441	Résumé
23/04/2021	Proposition retirée par la Commission		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/0207(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 2012/0274(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 172 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2019)0440	01/10/2019	Résumé
Document préparatoire	COM(2019)0441	01/10/2019	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Ukraine: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2019/0207(NLE) - 01/10/2019 - Document préparatoire

OBJECTIF: conclure le protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine a été signé le 1er décembre 2005 et est entré en vigueur le 1er décembre 2013.

La Bulgarie et la Roumanie sont devenues des États membres de l'Union le 1er janvier 2007, la Croatie le 1er juillet 2013. Conformément aux actes d'adhésion, ces trois États membres adhèrent aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen d'un protocole à ces accords.

Le 23 octobre 2006 et le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés afin de conclure les protocoles aux accords internationaux conclus par l'Union et ses États membres.

La Commission a conclu avec succès les négociations avec l'Ukraine sur le protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le protocole ayant été signé sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure, il convient dès lors de l'approuver.

CONTENU: la Commission propose au Conseil d'autoriser la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le protocole proposé confère à la Bulgarie, à la Croatie et à la Roumanie la qualité de parties contractantes à l'accord et engage l'UE à fournir une version faisant foi de l'accord en langues bulgare, croate et roumaine.

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Ukraine: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2019/0207(NLE) - 01/10/2019 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF: signature du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l' Union européenne.

ACTE PROPOSÉ: Décision du Conseil.

CONTEXTE : l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine a été signé le 1er décembre 2005 et est entré en vigueur le 1er décembre 2013.

La Bulgarie et la Roumanie sont devenues des États membres de l'Union le 1er janvier 2007, la Croatie le 1er juillet 2013. Conformément aux actes d' adhésion, ces trois États membres adhèrent aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen d' un protocole à ces accords.

Le 23 octobre 2006 et le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés afin de conclure les protocoles aux accords internationaux conclus par l'Union et ses États membres.

La Commission a conclu avec succès les négociations avec l'Ukraine sur le protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le protocole doit maintenant être signé au nom de l'Union européenne et de ses États membres, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

CONTENU: la Commission propose au Conseil d'autoriser la signature, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l' accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'Ukraine afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le protocole proposé confère à la République de Bulgarie, à la Roumanie et à la République de Croatie la qualité de parties contractantes à l'accord et engage l'UE à fournir une version faisant foi de l'accord en langues bulgare, roumaine et croate.

Après la signature du protocole, une seconde proposition, relative à sa conclusion, sera examinée par le Conseil en temps utile.